

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Constats et orientations

SYNTHÈSE

JOURNÉE
DE LA
RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

- **Quelques constats importants :**
 - Les décisions ne sont pas toujours prises dans l'intérêt de l'enfant. L'enfant n'a pas de voix et reste peu informé de ses droits. Sa parole et sa participation au processus décisionnel doivent être assurées. Ses droits doivent être promus et réaffirmés.
 - Il faut construire un cercle de bienveillance autour des enfants, lesquels ont besoin de vivre au sein d'une famille stable et permanente.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

- **Quelques constats importants :**
 - Les familles - incluant les parents et les jeunes – de même que les intervenants sont en détresse.
 - Les parents ne savent pas vers quel service se tourner pour être accompagnés et aidés.
 - Les intervenants ne disposent pas des conditions de pratique leur permettant d'offrir des services de qualité, à la hauteur des besoins des familles et au moment opportun.
 - Les intervenants, en sous-effectif, travaillent sous pression et sont toujours à risque d'épuisement.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

• Quelques constats importants :

- Les enfants autochtones sont surreprésentés dans les services.
 - Il faut agir sur les causes de cette sur-représentation. Un dialogue permettant une sécurisation culturelle et fondé sur une confiance mutuelle doit être mis en place.
- Les interventions se font trop en silo et les services de proximité sont fragilisés.
 - Il faut mettre davantage en commun les forces de l'ensemble du réseau, en donnant plus de moyens aux services communautaires, en accompagnant mieux les familles dans leurs milieux de vie (ex. école, garderie).
- L'interprétation actuelle des règles de confidentialité constitue un frein au travail "ensemble".

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

- **Quelques constats importants :**

- La sphère judiciaire devra soutenir les changements de pratiques recommandées dans le rapport de la CDEPJ.
- La LPJ doit être clarifiée pour s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant prime en tout temps.
- La collaboration des jeunes et des familles doit être davantage mise de l'avant en protection de la jeunesse. Les approches de médiation doivent transcender les interventions.
- Les problèmes de leadership et d'imputabilité doivent être considérés. Le rôle social de la DPJ a été fragilisé avec la transformation récente du RSSS. De plus, il n'y a plus d'instance responsable d'assurer le déploiement des meilleures pratiques.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

• Thématiques retenues :

- **Temps et intérêt de l'enfant** : ces aspects ne sont pas suffisamment pris en compte dans les décisions. Il faut agir tôt et avec intensité auprès des 0-5 ans.
- **Passage à la vie adulte** : les jeunes doivent être accompagnés au-delà de 18 ans. Il s'agit d'un enjeu très sensible.
- **Violence conjugale et conflits sévères de séparation** : il faut porter davantage attention à ces situations, y compris les situations de violence post-séparation.
- **Familles d'accueil** : plusieurs obstacles nuisent à leur engagement. Elles ont besoin d'être mieux reconnues et soutenues. La nature de la collaboration a été modifiée entre les familles d'accueil et les CISSS et CIUSSS depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la représentation des ressources. Il n'y a pas eu d'évaluation d'impact.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

- **Thématiques retenues :**

- **Offre de services en réadaptation :** ces services doivent être revus en misant sur une dimension plus humaine, en prenant en compte les caractéristiques individuelles des jeunes, en impliquant les parents et en offrant de plus grandes possibilités de scolarisation ou qualifications professionnelles.
- **Minorités ethnoculturelles :** il est important de rejoindre ces familles et de s'assurer qu'elles connaissent les services.
- **Disparités régionales des services :** cette disparité doit être documentée, analysée et des solutions doivent être trouvées pour s'assurer d'une offre de services équitable sur tout le territoire.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

• Orientations :

- Favoriser l'accès à des services de prévention. Seuls les enfants qui en ont vraiment besoin doivent se retrouver sous la PJ;
- S'assurer de réunir tous les acteurs afin de simplifier et de mieux coordonner les interventions en PJ;
- Offrir un meilleur soutien aux intervenants, améliorer leurs conditions de pratique et le soutien clinique;
- S'assurer que le droit de parole de l'enfant, son intérêt et son bien-être soient les critères absolus de prise de décision;
- Réviser le modèle de gestion en mettant de l'avant le leadership et l'imputabilité des DPJ.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

- **Principale recommandation :**

- Mise en place immédiate d'une autorité provinciale – ange gardien et chien de garde – dont le mandat serait de :
 - S'assurer d'une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire et d'une utilisation judicieuse de la LPJ;
 - Déterminer des normes de pratique et l'atteinte de hauts standards;
 - Promouvoir les besoins des enfants et des enfants vulnérables;
 - Soutenir l'action des DPJ et participer au processus de nomination des directions régionales;
 - Suivre le parcours des enfants et mesurer les effets des interventions.

SYNTHÈSE

JOURNÉE DE LA RECHERCHE



IUJD INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 